



Avis de l'UQAM sur le Projet de loi n° 74

Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers

NOVEMBRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	4
PRÉAMBULE	5
CONSÉQUENCES DU PROJET DE LOI POUR LE RÉSEAU UNIVERSITAIRE, LE GOUVERNEMENT ET LA SOCIÉTÉ	6
La perte d'un apport essentiel de diversité et de qualification pour Montréal et le Québec	6
Une diminution des effectifs étudiants dans le réseau universitaire québécois et dans la région métropolitaine	6
Diminution des personnes hautement qualifiées	7
Impact sur la relance du Quartier latin	8
Un préjudice direct et indirect à la francisation de Montréal	9
Un frein au rattrapage francophone sur les effectifs étudiants internationaux	9
Un effet indirect sur l'effectif étudiant québécois francophone	10
Un impact financier négatif pour le gouvernement du Québec	10
Une nouvelle PQFU s'appuyant sur des perspectives de croissance d'effectifs étudiants internationaux	10
Un impact sur les finances publiques	11
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	12
ANNEXE 1	13
ANNEXE 2	14

SOMMAIRE

Le présent avis commente le Projet de loi n° 74, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*, présenté le 10 octobre 2024 par le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. L'UQAM souhaite attirer l'attention du gouvernement du Québec sur les conséquences de l'adoption du projet de loi dans sa forme actuelle sur le réseau universitaire, le gouvernement lui-même et la population québécoise.

Le projet de loi n° 74 vise d'abord à répondre à des enjeux relatifs aux effectifs étudiants internationaux, notamment l'adoption par certains établissements « d'un modèle d'affaires vendant l'obtention de la citoyenneté québécoise et canadienne » (ou encore des permis d'études servant de prétextes pour demander le statut de réfugié) plutôt que leur offre de formation. Le projet s'inscrit également dans un contexte où le gouvernement postule que l'augmentation marquée de l'effectif étudiant international crée une pression sur le logement et les services à la population.

Le projet de loi propose de mettre en place des mesures uniformes à l'ensemble des ordres d'enseignement afin de freiner des situations particulières constatées au sein des collèges privés. Or, l'inclusion des effectifs étudiants internationaux des universités dans le projet de loi ne répond d'aucune façon aux enjeux identifiés par le gouvernement. Le bond marqué de 140 % des permis d'études dans la dernière décennie n'est pas dû à la croissance du nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les universités. En effet, durant cette période, cette population n'a cru que de 35,8 % (passant de 36 889 à 57 440 étudiantes et étudiants internationaux).

Par ailleurs, le projet de loi, et plus particulièrement l'article 5, aurait un impact négatif sur les priorités gouvernementales et les finances publiques. En effet, en permettant de déterminer des limites quant au traitement des Certificats d'acceptation du Québec (CAQ) selon différents facteurs (par établissement, par cycle d'études, etc.), il limite les contributions significatives des étudiantes et étudiants internationaux universitaires à la société québécoise, notamment :

- 1) comme vecteurs de dynamisme et de diversité sur le marché du travail;
- 2) comme actrices et acteurs dans la lutte contre le déclin de la langue française;
- 3) comme participantes et participants au renouveau du Quartier latin;
- 4) comme parties actives à la hausse de financement du réseau universitaire québécois.

PRÉAMBULE

Novatrice, accessible et ancrée dans son milieu depuis sa création, l'UQAM poursuit résolument sa mission d'avancement de la société et de service aux collectivités par la création et la transmission des savoirs en français. En tant qu'université francophone, elle a servi depuis 1969 de puissant moteur d'intégration et de déploiement socioprofessionnel pour près de 310 000 personnes diplômées œuvrant maintenant dans différentes régions, tant au Québec qu'au-delà de ses frontières.

En 1964, la nécessité de créer une université de langue française à Montréal s'appuyait essentiellement sur le besoin d'élargir l'offre de services, de formation et de recherche universitaire en français à Montréal. Ce faisant, l'UQAM a permis d'assurer une meilleure accessibilité aux études universitaires, animée par des valeurs de démocratisation des savoirs et de la culture francophones, mandat qu'elle assume fièrement auprès de plus de 35 000 personnes étudiantes. Parmi ces personnes, on retrouve quelque 5 500 étudiantes et étudiants internationaux provenant de 97 pays ayant choisi de privilégier une formation en langue française.

Soixante ans plus tard, l'UQAM poursuit sa mission auprès de la population québécoise en général et montréalaise en particulier. Cette mission revêt une dimension particulière à travers la revitalisation du Quartier latin, un mandat qu'elle poursuit en tant qu'institution du savoir et citoyenne corporative.

L'UQAM souscrit au principe selon lequel la vitalité de la communauté francophone requiert de soutenir et d'encourager l'accessibilité de la communauté immigrante aux établissements d'enseignement francophones. En plus de contribuer activement à la formation et à la qualification de cette communauté, elle sert de moteur d'intégration socioculturelle et linguistique pour ces néo-Québécoises et Québécois.

Qui plus est, l'UQAM souscrit au principe de diversité et d'ouverture et, en ce sens, elle tient fermement aux mesures assurant une contribution durable, par les communautés immigrantes ayant choisi une formation universitaire francophone, au tissu social et économique de Montréal et du Québec.

CONSÉQUENCES DU PROJET DE LOI POUR LE RÉSEAU UNIVERSITAIRE, LE GOUVERNEMENT ET LA SOCIÉTÉ

Le projet de loi n° 74 (article 5) donne la capacité au gouvernement de déterminer la délivrance de CAQ en fonction de certains facteurs identifiés (établissement d'enseignement, cycles et domaines d'études, etc.). Ainsi, le gouvernement peut réduire de façon globale ou ciblée le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux au Québec. Cette éventualité est susceptible d'engendrer des effets négatifs tant pour la société que pour le gouvernement.

La perte d'un apport essentiel de diversité et de qualification pour Montréal et le Québec

Une diminution des effectifs étudiants dans le réseau universitaire québécois et dans la région métropolitaine

Le portrait démographique du Québec en 2024 révèle une société qui doit assurer un équilibre délicat entre sa volonté de relever les défis du vieillissement et du renouvellement de sa main-d'œuvre et son désir de préserver son identité culturelle et linguistique malgré l'accueil d'un nombre important de nouveaux arrivants. Le vieillissement de la population demeure un phénomène central, avec une proportion croissante de personnes âgées de 65 ans et plus. Cette évolution démographique s'explique par le faible taux de natalité (l'indice de fécondité a diminué pour s'établir à 1,38 enfant par femme¹) et l'allongement de l'espérance de vie. En parallèle, la proportion de jeunes dans la population diminue, ce qui exerce une pression sur la composition de la main-d'œuvre et les services publics.

Entre 2017 et 2023, le réseau universitaire montréalais a perdu plus de 17 000 étudiantes et étudiants canadiens ou résidents permanents (la grande majorité étant des résidents du Québec) (voir annexe 1). Cette diminution a été partiellement compensée par la croissance des étudiantes et étudiants internationaux. En effet, pendant cette période, l'évolution des effectifs dans les établissements montréalais démontre un recul de 10 % de l'effectif québécois, et une progression de 24 % de l'effectif international. Le pourcentage d'étudiantes et d'étudiants internationaux varie néanmoins de manière significative d'un établissement à l'autre. Les personnes étudiantes issues de l'international représentent près de 25 % des inscriptions totales des universités anglophones (29 % pour McGill et 22 % pour l'Université Concordia) alors qu'elles représentent moins de 13 % des inscriptions à l'UQAM (voir annexe 2).

En somme, **les étudiantes et étudiants internationaux contribuent, en moyenne, pour 11 % des effectifs étudiants universitaires québécois.** Cet apport, quoiqu'inégal entre les universités francophones et anglophones, favorise le maintien et la croissance des effectifs.

¹ *Le bilan démographique du Québec*, Institut de la statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2024.pdf>

En 2023, les étudiantes et étudiants internationaux à l'UQAM représentaient 7 % de l'effectif international dans le réseau universitaire. C'est une proportion inférieure à son poids relatif pour l'effectif étudiant global (11 %). L'application du projet de loi aura comme effet de contrecarrer les efforts pour l'atteinte d'une cible se rapprochant de sa part relative dans l'effectif québécois, mais également d'affecter la stratégie institutionnelle visant l'augmentation de la population étudiante ayant choisi un parcours universitaire dans **une université francophone**.

Diminution des personnes hautement qualifiées

Dans sa récente publication présentant la nouvelle *Politique québécoise de financement des universités*, le ministère de l'Enseignement supérieur a révisé ses prévisions d'effectifs à long terme pour le réseau universitaire². Suivant l'évolution démographique du Québec, le Ministère anticipe **une baisse continue de l'effectif étudiant québécois jusqu'en 2027-2028**. Une inversion de cette tendance à la baisse est prévue à partir de l'année 2028-2029 et devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2032-2033.

Les universités sont un lieu propice au développement de compétences spécialisées, mais aussi un écosystème favorable à l'échange et au transfert de technologies, favorisant ainsi l'innovation. Elles occupent une place centrale dans la transmission du savoir et constituent le principal moteur de la capacité du Québec à poursuivre son développement. Elles ne se limitent pas à enseigner, mais contribuent aussi activement à la production de nouvelles connaissances puisqu'elles réalisent 40 % des activités de recherche et développement au Québec. Les activités universitaires permettent donc de maintenir et d'agrandir une population hautement qualifiée pour assurer le dynamisme, l'innovation et la résilience d'une société face aux défis économiques et sociaux modernes. Les apports sociaux, économiques, scientifiques et culturels des universités au Québec dépendent d'une diversité de formations universitaires, au-delà des domaines en pénurie de main-d'œuvre.

En somme, les étudiantes et étudiants internationaux, tant par leurs activités d'études et de recherche que par l'intégration dans la société québécoise une fois leur formation complétée, contribuent à limiter l'impact de la diminution de l'effectif étudiant québécois sur le marché du travail. L'imposition de limites quant à l'accueil des étudiantes et étudiants internationaux dans le réseau universitaire pourrait entraîner des conséquences importantes pour le Québec qui vivra un ralentissement dans la diplomation de personnes hautement qualifiées pouvant intégrer le marché du travail dans les prochaines années.

² Les prévisions d'effectifs précédentes indiquaient une légère progression de l'effectif québécois de 2022-2023 à 2027-2023. <https://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/previsions/previsions-de-leffectif-etudiant-a-luniversite-2021-2022-a-2030-2031>

De 2017 à 2023, l'UQAM a connu une baisse de 16,8 % (- 6 700 étudiantes et étudiants) de son effectif étudiant. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution de son effectif québécois. Durant cette période, seuls les étudiants et étudiantes de l'international (+ 1 000) sont en hausse. Des efforts en matière de recrutement ont permis d'inverser cette tendance en 2024, alors qu'on note une croissance de 3 % de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EETP) par rapport à 2023. Restreindre le flux des étudiantes et étudiants internationaux viendrait contrecarrer les efforts de l'UQAM pour se donner les moyens de contribuer au développement du Québec.

Impact sur la relance du Quartier latin

À plus petite échelle, la diminution des étudiantes et étudiants internationaux aura un effet direct sur le dynamisme économique et la mixité sociale du centre-ville, et plus précisément du Quartier latin, qui a été durement touché par la pandémie et dont les enjeux importants ont été largement documentés au cours des dernières années. La crise sanitaire a exacerbé les enjeux de cohabitation reliés aux personnes en situation de vulnérabilité et mis en lumière et amplifié les défis existants, notamment en matière de sécurité, de santé mentale et de disponibilité des ressources du quartier.

Une concertation de tous les acteurs – ministères, Ville de Montréal, entreprises, etc. – est une condition sine qua non à la relance de ce secteur névralgique de la métropole. À cet effet, l'UQAM joue un rôle de premier plan en cherchant à fédérer les parties prenantes autour d'une vision qui non seulement assurera la relance économique du secteur, mais qui renforcera également le rôle fondamental de l'éducation, de la culture et du développement social dans ce processus.

L'UQAM est le principal propriétaire immobilier et foncier du quartier avec une trentaine de bâtiments dans le secteur. Il s'agit également du plus grand employeur du quartier ; quelque 5 000 personnes assurent quotidiennement la réalisation de la mission de l'Université et accueillent 35 000 personnes étudiantes aux trois cycles d'études.

L'UQAM est aussi la première université au Canada à disposer d'un Service aux collectivités. Celui-ci favorise le maillage entre l'expertise scientifique et la société civile par la coconstruction de projets de recherche avec le milieu, afin de répondre à des problématiques vécues par des organismes qui, autrement, n'auraient pas les ressources pour accéder à la recherche et au développement.

Il est primordial de maintenir les efforts de renouveau de la vie estudiantine dans le Quartier latin, mise à mal avec la pandémie et la crise du logement. L'UQAM travaille actuellement à un projet de réaménagement de ses résidences universitaires ainsi qu'à l'élaboration de projets de logements étudiants abordables aux abords de son campus. L'ajout de logements étudiants aura des retombées favorables sur la fréquentation et l'achalandage des commerces et la vitalité nocturne du quartier. C'est un véritable bassin d'usagers et d'usagères qui, aujourd'hui, est absent du quartier. **La relance du Quartier latin est tributaire d'un retour massif sur le campus des personnes étudiantes de l'ensemble des établissements d'enseignement.**

L'UQAM et sa population étudiante diversifiée et francophone sont des acteurs incontournables pour réussir la relance du Quartier latin, en mettant à contribution les expertises et le savoir expérientiel de la communauté universitaire à travers une vision humaniste du développement du quartier.

Un préjudice direct et indirect à la francisation de Montréal

Un frein au rattrapage francophone sur les effectifs étudiants internationaux

Les données sur l'évolution des effectifs étudiants internationaux à Montréal (annexe 1) montrent que les établissements universitaires francophones sont en croissance alors que leurs consœurs anglophones sont davantage en stabilité depuis 2017. Sur la croissance de près de 8 000 étudiantes et étudiants, les trois quarts proviennent du réseau francophone. Or, malgré cette hausse marquée, en 2023, l'effectif étudiant international des deux établissements anglophones (McGill et Concordia) correspondait à 50 % (19 000) de l'effectif étudiant international dans les établissements universitaires montréalais.

Considérant l'impact direct de la formation dispensée par les universités francophones sur la francisation de la population montréalaise, une diminution de l'effectif étudiant – toutes origines confondues – des universités montréalaises francophones représente un recul de la francisation de Montréal.

De surcroît, une éventuelle diminution des étudiantes et étudiants internationaux issus de la Francophonie s'inscrirait en contradiction avec le *Plan pour la langue française* déposé par le ministre Jean-François Roberge. Le plan précise qu'«attirer des étudiants internationaux francophones et francotropes s'avère une voie privilégiée pour contribuer à l'essor de la langue française ainsi qu'au développement de la société québécoise, considérant leur apport significatif pour la vitalité des communautés et des milieux, et à l'atteinte du plein développement économique du Québec». L'UQAM s'inscrit comme partenaire de premier choix pour le gouvernement du Québec dans la réalisation de cet objectif. Non seulement l'UQAM a la capacité d'accueillir des étudiantes et étudiants internationaux supplémentaires dans ses programmes d'études, mais elle peut également mettre à leur disposition un ensemble de services et de ressources en soutien à la réussite de leur intégration socioculturelle et linguistique. L'UQAM possède une vaste expérience et bénéficie d'une expertise de pointe en recherche et en accompagnement et apprentissage des langues secondes.

Les universités francophones jouent un rôle de vecteur d'intégration socioculturelle et linguistique pour les immigrantes et immigrants temporaires. Elles offrent des programmes de francisation et de langue ainsi que des cursus de mise à niveau permettant l'acquisition de compétences linguistiques, essentielles pour leur intégration sociale et académique. Elles ne sont pas seulement des lieux d'apprentissage, mais participent aussi à l'intégration en leur offrant un milieu de vie riche en rencontres, en échanges culturels et en soutien social. Ce cadre va bien au-delà de la simple transmission de connaissances : il favorise le développement d'un sentiment d'appartenance et permet aux individus de s'immerger dans la langue et la culture locale, contribuant ainsi à leur épanouissement personnel et à une meilleure cohésion sociale. Les personnes diplômées des universités francophones s'insèrent plus facilement dans les milieux de travail francophones, en raison d'une maîtrise supérieure de la langue française que leurs homologues des universités anglophones.

Plus de 80 % de l'effectif étudiant international de l'UQAM provient de régions francophones et francophiles, soit l'Europe francophone (France, Belgique, Suisse), le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest.

Pour les étudiantes et étudiants internationaux issus d'autres régions, il est essentiel de soutenir leur choix et leur intérêt à recevoir une formation en français et à intégrer le marché du travail avec un diplôme d'une université francophone. Qui plus est, ces étudiantes et étudiants peuvent bénéficier des nombreuses mesures en soutien à la francisation.

Un effet indirect sur l'effectif étudiant québécois francophone

Un projet de loi encadrant le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux par établissement risquerait de fragiliser l'équilibre délicat entre les universités montréalaises pour le recrutement de l'effectif étudiant francophone. Ces nouvelles contraintes pourraient avoir des effets indirects critiques sur certaines universités francophones de Montréal. Il pourrait en résulter une baisse des effectifs québécois francophones, courtisés davantage par les universités anglophones confrontées à des baisses d'inscriptions issues de l'international. En raison de la baisse démographique citée précédemment, les pressions sur le recrutement de l'effectif étudiant québécois seraient décuplées. **Cette dynamique de vase communicant au sein des bassins de recrutement montréalais doit absolument être considérée lors de l'élaboration du projet de loi.**

Le phénomène du déplacement de la population étudiante québécoise francophone dans la région montréalaise a déjà été observé et validé statistiquement. Dans son mémoire sur la PQFU, l'UQAM avait déjà soulevé l'impact du déplacement de cet effectif entre l'automne 2014 et l'automne 2021. En effet, il y a eu une diminution significative de cet effectif dans les universités francophones montréalaises alors que pour la même période, les universités anglophones montréalaises ont enregistré une augmentation de cette population de langue française. Cette observation a été soutenue par une analyse statistique démontrant qu'il est hautement probable qu'il y ait eu une part significative des étudiantes et étudiants francophones qui se soient déplacés vers les universités anglophones entre 2014 et 2021 ($p < 0,0001$).

Un impact financier négatif pour le gouvernement du Québec

Une nouvelle PQFU s'appuyant sur des perspectives de croissance d'effectifs étudiants internationaux

La mise en place d'un projet de loi visant à encadrer les étudiantes et étudiants internationaux s'inscrit en contradiction directe avec la nouvelle PQFU, mais également avec les importants budgets consentis aux universités francophones pour recruter des étudiantes et étudiants internationaux³ depuis de nombreuses années. En d'autres termes, le projet de loi remet en question le modèle de financement des universités qui vient tout juste d'être adopté (2024-2025).

³ Ces sommes étaient allouées dans les subventions spécifiques : *Appui au recrutement d'étudiants internationaux, ainsi qu'à leur accueil et à leur intégration* et *Allocation aux universités francophones pour le recrutement d'étudiants déréglementés*.

L'UQAM et l'Université du Québec ont salué à plusieurs reprises le courage politique dont a fait preuve le gouvernement lors de la refonte de la PQFU en rectifiant le déséquilibre entre les universités anglophones et francophones dans l'accès aux revenus supplémentaires générés par la déréglementation. Les nouvelles règles permettent un partage plus équitable des revenus lorsque les étudiantes et étudiants internationaux identifiés comme déréglementés seront entièrement comptabilisés dans les effectifs financés des établissements universitaires. Le ministère de l'Enseignement supérieur avait fixé cet horizon à 2028-2029 pour une intégration complète de cet effectif dans le calcul des subventions de fonctionnement. Cette solution permettait de soutenir les établissements universitaires francophones qui accusaient un sous-financement important par rapport à leurs consœurs anglophones.

En ajoutant un mécanisme de redistribution des revenus provenant des montants forfaitaires payés par les étudiantes et étudiants internationaux, le Ministère a augmenté l'interdépendance entre les établissements universitaires pour leur financement. La PQFU prévoit des augmentations de revenus du réseau universitaire en s'appuyant sur des croissances de l'effectif étudiant international. Elle s'effectuait sans réinvestissement significatif de la part du gouvernement.

L'introduction de limites dans le nombre d'étudiantes et d'étudiants issus de l'international dans le réseau universitaire québécois vient ainsi réduire les revenus. Or, les dépenses des universités ne peuvent être ajustées proportionnellement à la baisse des revenus : près de 80 % des dépenses des universités sont des masses salariales et sont régies par des conventions collectives. Conséquemment, les diminutions de revenus vont créer une pression financière sur les budgets de fonctionnement des universités.

Un impact sur les finances publiques

Le manque à gagner dans les revenus des établissements universitaires se traduira par une pression supplémentaire sur les finances publiques. Face à la perte de revenus des universités, le gouvernement aura deux options : compenser les établissements ou autoriser des déficits pour les établissements et les forcer à adopter des plans de retour à l'équilibre budgétaire. Peu importe le choix gouvernemental, il y a un impact sur les finances publiques. Le réseau de l'Université du Québec fait partie du périmètre comptable du gouvernement. Conséquemment, les déficits de plus de la moitié des établissements seraient intégrés au fonds consolidé du gouvernement.

Bien que les cibles ne soient pas connues, une projection de l'impact potentiel du projet de loi peut illustrer la pression sur les finances publiques. En prenant des valeurs possibles sur les cibles visées et les croissances potentielles de l'effectif étudiant international sur les quatre prochaines années, **l'impact financier à l'année 2028-2029 (lorsque la totalité de l'effectif étudiant international sera intégrée dans la PQFU) est estimé à une perte de revenus se situant entre 40 M\$ et 100 M\$** provenant des étudiantes et étudiants internationaux dans les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*.⁴

⁴ Les calculs prennent en considération les pertes de revenus qui sont sujets à récupération et les diminutions de subventions Enseignement et Soutien à l'enseignement et à la recherche associés aux diminutions de l'effectif étudiant international. Différents scénarios possibles prennent des cibles d'effectifs étudiants internationaux équivalant aux valeurs de 2017, de 2023 et de 2024. De plus, l'évolution anticipée des effectifs étudiants internationaux jusqu'en 2028-2029 varie entre une stabilité des effectifs et une croissance de 20 %.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En conclusion, le projet de loi n° 74 représente un défi significatif pour le réseau universitaire québécois. Il remet directement en question l'autonomie des universités et menace la vitalité du modèle de financement développé par le ministère de l'Enseignement supérieur. À l'UQAM, le projet de loi met également à risque la capacité de l'Université à remplir son rôle dans la revitalisation du Quartier latin et, surtout, dans la promotion, le rayonnement et le maintien de la langue française à Montréal et au Québec.

Dans ce contexte, nous recommandons :

D'exclure les établissements d'enseignement universitaire du périmètre d'application du projet de loi.

Et s'ils y sont assujettis :

1. **D'adapter les quotas aux réalités spécifiques de chaque établissement** : plutôt qu'un quota unique, les contraintes devraient être adaptées selon les missions et les besoins de chaque université. Compte tenu des enjeux spécifiques du Quartier latin et de la francisation du centre-ville, l'UQAM devrait pouvoir continuer à faire bénéficier la communauté montréalaise de la présence d'étudiantes et d'étudiants internationaux francophones.
2. **De prendre en compte la proportion actuelle des étudiantes et étudiants internationaux** : toutes les universités ne profitent pas de la même manière de l'apport financier de ces étudiantes et étudiants. Avec moins de 13 % d'étudiantes et d'étudiants issus de l'international dans son effectif total, l'UQAM devrait pouvoir continuer de les recruter tant qu'elle n'a pas atteint la moyenne québécoise (18 %).
3. **De compenser financièrement les universités en baisse d'effectifs** : l'Ontario a injecté 1,2 milliard d'argent neuf dans son réseau d'enseignement supérieur en 2024. Si le gouvernement du Québec devait restreindre la capacité financière des universités en diminuant l'effectif étudiant international, il devrait prévoir lui aussi de nouvelles sommes pour compenser les établissements touchés.

L'UQAM souhaite réaffirmer son engagement envers l'autonomie universitaire, la liberté académique, la promotion du français et la diversité culturelle. Elle invite le gouvernement à repenser le projet de loi n° 74 afin qu'il corresponde mieux aux besoins et à la réalité des institutions comme l'UQAM.

ANNEXE 1

Tableau 1 État et variation du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les établissements universitaires par statut légal (Trimestres d'automne 2017 et d'automne 2023)

Établissement	Automne 2017			Automne 2023			Variation entre A17 et A23		
	CA et RP (N)	EI (N)	Total inscrits (N)	CA et RP (N)	EI (N)	Total inscrits (N)	CA et RP (Δ %)	EI (Δ %)	Total inscrit (Δ %)
Concordia	31 789	6 829	38 618	29 562	8 677	38 239	-7%	27,1%	-1,0%
ÉNAP	1 542	73	1 615	1 429	588	2 017	-7%	705,5%	24,9%
ÉTS	7 519	1 243	8 762	5 898	2 976	8 874	-22%	139,4%	1,3%
HEC	11 555	1 960	13 515	11 465	2 108	13 573	-1%	7,6%	0,4%
INRS	264	411	675	245	488	733	-7%	18,7%	8,6%
McGill	27 516	11 029	38 545	26 342	10 766	37 108	-4%	-2,4%	-3,7%
Montréal	42 526	4 928	47 454	36 685	7 129	43 814	-14%	44,7%	-7,7%
Polytechnique	5 752	2 278	8 030	7 181	2 776	9 957	25%	21,9%	24,0%
UQAM	36 532	3 132	39 664	28 868	4 132	33 000	-21%	31,9%	-16,8%
Total	164 995	31 883	196 878	147 675	39 640	187 315	-10%	24,3%	-4,9%

Source : Rapport de l'effectif étudiant (DEU050102), Gestion des données sur l'effectif universitaire, Ministère de l'Enseignement supérieur

Note : Les inscrits sans statut légal ont été exclus

Légende

CA et RP : Citoyens canadiens et résidents permanents

ÉI : Étudiants internationaux

ANNEXE 2

Tableau 2 Part relative d'étudiantes et d'étudiants internationaux et de citoyennes et citoyens canadiens inscrits dans les universités québécoises à l'automne 2023

Établissement	Inscriptions au trimestre d'automne 2023			En pourcentage des inscriptions du trimestre d'automne 2023	
	Citoyen canadien et International Résident permanent		Total des inscrits	Citoyen canadien et International Résident permanent	
INRS	245	488	733	33,42 %	66,58 %
ÉTS	5 898	2 976	8 874	66,46 %	33,54 %
UQAC	4 550	2 131	6 681	68,10 %	31,90 %
ÉNAP	1 429	588	2 017	70,85 %	29,15 %
McGill	26 342	10 766	37 108	70,99 %	29,01 %
Polytechnique	7 181	2 776	9 957	72,12 %	27,88 %
Concordia	29 562	8 677	38 239	77,31 %	22,69 %
Bishop's	2 352	519	2 871	81,92 %	18,08 %
UQTR	12 467	2 728	15 195	82,05 %	17,95 %
Montréal	36 685	7 129	43 814	83,73 %	16,27 %
HEC	11 465	2 108	13 573	84,47 %	15,53 %
UQAR	5 790	908	6 698	86,44 %	13,56 %
Laval	40 200	5 860	46 060	87,28 %	12,72 %
UQAM	28 868	4 132	33 000	87,48 %	12,52 %
UQO	5 626	781	6 407	87,81 %	12,19 %
Sherbrooke	22 741	2 527	25 268	90,00 %	10,00 %
UQAT	4 765	418	5 183	91,94 %	8,06 %
TÉLUQ	8 638	114	8 752	98,70 %	1,30 %
Total	254 804	55 626	310 430	82,08 %	17,92 %

Note : Les inscrits sans statut légal ont été exclus

*Données préliminaires pour A-2023